

ACTUARIAT POUR LES MUTUELLES SANTÉ

Module 3 : Reporting Solvabilité 2



1 jour

Fiche d'inscription
sur www.caritat.fr

Offres spéciales mutuelles

À qui s'adresse cette formation ?

Aux statisticiens, actuaires, chargés d'études, et à tous les collaborateurs des services techniques et bureaux d'étude des sociétés mutuelles.

Pour obtenir quoi ?

Pour comprendre la directive Solvabilité 2 et les états réglementaires actuels pour une mutuelle santé.

Comment ?

Les apports théoriques alternent, tout au long de la formation, avec des travaux pratiques d'application.

Quels sont les prérequis ?

Niveau minimum requis : connaissances de base en statistique et en assurance santé.

Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

Qui anime cette formation ?

Noëlle BOGUREAU,
membre qualifié de l'Institut
des Actuaires,
actuaire-conseil, dirigeante
du cabinet CAPS Actuariat.



Contact :
01 44 51 04 00

La formation en pratique...

Quand et où ?

17 octobre 2013

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Lieu à préciser, Paris centre

Combien ça coûte ?

1 220 € HT + TVA 19,60%, soit 1 459,12 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Parcours complet (4 jours) réduction de 15% :

3 800 € HT + TVA 19,60%, soit 4 544,80 € TTC.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 47 75 92 90 - www.ewh.com.

Demandez le tarif Caritat.

Qu'allez-vous apprendre ?



Le rapport de solvabilité

- Rappel des obligations réglementaires
- Le contenu du rapport de solvabilité
- Zoom sur l'analyse prospective de la solvabilité et le plan à 5 ans : comment faire en pratique ?

Les états réglementaires actuels pour une mutuelle complémentaire santé

- Rappel des obligations réglementaires
- Présentation des différents états
- Les états spécifiques santé
- Le calcul du taux de frais santé et les obligations de communication

L'impact de Solvabilité 2 sur les mutuelles

Le pilier 1 : Les exigences quantitatives

- Ce qui va changer avec Solvabilité 2 dans le suivi du risque santé
- Zoom sur l'impact de Solvabilité 2 sur les provisions santé

Le pilier 2 : Les exigences en matière d'organisation et de gouvernance

- Les principes du pilier 2
- Zoom sur la mise en œuvre de l'ORSA dans une mutuelle complémentaire santé

Le pilier 3 : Les exigences d'information prudentielles et de publication

- Les principes du pilier 3
- Zoom sur les obligations d'informations prudentielles pour une mutuelle complémentaire santé : aujourd'hui et demain ?

Cette journée s'inscrit dans le cadre du parcours de formation « ACTUARIAT POUR LES MUTUELLES SANTÉ » en 4 jours.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.